

Compte rendu du conseil d'Ecole du Lundi 13 novembre 2023

Présents :

Enseignants : Mmes, BEAUMANOIR, BAPTISTE, BOULIC, ACHARD, DUPUET, SAULNIER, LEGRAND-CHAMART, MALABRY, POUBANNE, M. CHAMART (directeur), FINET, M. LOUIS (maître E), M. FOURNIER, Mme MICHEL (Psychologue scolaire)

Parents : Mmes PICQUIER, BANNIER, GOULAT, BORDET, M. GAUTIER, LEROUX, JAUTROU-FRAISEAU, TAILLARD, M. DA SILVA, COMMEUREUC.

Mairie : M. BOUVIER (Adjoint aux affaires scolaires).

DDEN : Mme TAVARES

Excusés : Mme BOULESTEIX (Inspectrice), Mme BARBE (enseignante), Mme NYAMBI (enseignante), Mme MULLER (Maîtresse E), Mme ROUSSEAU (parent), M. OSQUIGUIL (parent), M. LIESNARD (parent), Mme PERIVIER (parent)

Absents : M. Nebel (maire)

Ordre du jour

1. Règlement intérieur	2
2. Présentation des classes : effectifs/répartition pédagogique.....	2
3. Rythmes Scolaires.....	3
4. RASED et élèves à besoins particuliers.....	4
5. Evaluation d'école	5
6. Climat scolaire.....	5
7. Bilan des évaluations CP / CE1 / CM1	5
8. Intervenants extérieurs.....	6
9. PPMS.....	6
10. Délégués	6
11. Mairie: travaux effectués et à venir	6
12. ENT.....	7
13. Sorties et projets des classes	7
14. APE	8

1. Règlement intérieur

► Mise en discussion du règlement intérieur.

Proposition de modification du règlement intérieur :

« Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école »

Discussion collective autour de cette proposition :

Mme Beaumanoir explique que cette proposition est en lien avec le travail fait l'an dernier dans l'école sur les conflits et le harcèlement.

M. Da Silva ne souhaite pas que cet article soit intégré dans le règlement sous cette forme.

Mme Tavares indique que malgré tout cette disposition a sa place dans notre règlement.

Il est proposé que seul le numéro de l'article soit indiqué mais il est fait remarque que probablement les parents n'iront pas voir le contenu.

Est donc soumis au vote la mention du décret 2023-782 dans le règlement intérieur.

► Le règlement, « ainsi modifié » est adopté : 22 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention.

Il est également décidé de préparer pour le prochain conseil d'école une rédaction plus adaptée de cet article.

2. Présentation des classes : effectifs/répartition pédagogique

► L'école compte à ce jour 225 élèves pour 10 classes. Pour rappel, il y avait 234 élèves à la même période l'an passé. Un élève va arriver en novembre, ce qui portera les effectifs à 226. Cela fait donc une moyenne de 25 élèves par classe.

► L'équipe a évolué. Mme Baptiste et Madame Legrand sont revenues à la suite de leur formation.

Mme Dupuet effectue la décharge de direction et ainsi que la décharge de Mme Baptiste.

Mme Boulic est toujours sur l'école, elle occupe le poste de remplaçant.

Enfin, Mme Muller, comme M. Frédéric Louis ont conservé leur poste de maître E. Mme Michel est toujours notre psychologue scolaire. Le réseau est toujours au complet cette année.

► La répartition est la suivante :

- 1 CP à 24 élèves ☞ Mme BEAUMANOIR
- 1 CP/CE1 à 22 élèves ☞ Mme MALABRY
- 1 CE1 à 24 élèves ☞ Mme BARBE
- 1 CE1/CE2 à 24 élèves et 3 élèves en dispositif ULIS ☞ Mme BAPTISTE/Mme DUPUET
- 1 CE2 à 28 élèves et 3 élèves en dispositif ULIS ☞ Mme NYAMBI
- 1 CM1 à 28 élèves et 1 élève en dispositif ULIS ☞ Mme POUBANNE
- 1 CE2/CM1 à 25 élèves et 3 élèves en dispositif ULIS ☞ M. FINET
- 1 CM2 à 24 élèves et 1 élève en dispositif ULIS ☞ Mme. LEGRAND-CHAMART
- 1 CM2 à 24 et 1 élève en dispositif ULIS ☞ M CHAMART/Mme DUPUET

Mme SAULNIER est la coordonnatrice du dispositif ULIS : elle coordonne les temps d'inclusion des élèves en classe de référence, les temps d'apprentissage en ULIS, les temps de soin pour les élèves bénéficiant d'un SESSAD. 12 élèves font partie du dispositif avec des temps d'inclusion adaptés à leur âge et à leurs possibilités.

3. Rythmes Scolaires

Depuis 2018, après consultation du conseil d'école, consultation des familles, une majorité s'était dégagée pour rester à 4,5 jours.

A cette époque, beaucoup d'écoles, pas une majorité, avaient fait le choix de rester à 4,5 jours.

Depuis cette date, il ne reste que très peu d'écoles à 4,5 jours (17 dans le département). Sur la circonscription d'Amboise, nous sommes la seule école.

Nous avons déjà rediscuté de cette question l'année dernière au dernier conseil d'école qui s'était prononcé à une courte majorité pour un maintien à 4,5 jours.

Nous avons récemment rediscuté de cette question et une majorité d'enseignants au sein du conseil des maîtres s'est dégagée pour que cette question soit dans un premier temps re-débatte en conseil d'école (7 pour un retour à 4 jours, 2 pour 4,5 jours et 3 abstentions).

Les problèmes rencontrés par les enseignants, c'est que beaucoup de formations ont lieu le mercredi matin donc sur le temps scolaire. Les enseignants ne peuvent donc plus avoir accès à ces formations. L'organisation des remplacements, dans ce contexte n'a pas toujours été assuré.

A noter qu'en 2018, le conseil des maîtres était partagé sur cette question.

Revenir sur 4 jours, c'est ne pas perdre de vue que ce temps du midi devra faire l'objet d'une attention particulière car revenir à un fonctionnement identique à ce qu'il était ce sera surtout ne pas oublier que ce temps était accidentogène et source de conflits entre les élèves.

La question des rythmes laisse place à de nombreux échanges :

Mme Picquier demande quels horaires seraient proposés en cas de retour à 4 jours.

Mme Beaumanoir indique que les horaires seraient ceux des écoles voisines et que cela ne poserait pas de problèmes aux clubs de sport.

M. Da Silva regrette qu'au moment où le collège propose une heure d'activité par semaine, l'école envisage de les supprimer.

M. Bouvier indique que cet aménagement a eu un effet bénéfique sur la restauration scolaire, sur la consommation, le tri des déchets et l'organisation des repas.

M. Da Silva déplore qu'entre 2017 et aujourd'hui, aucune enquête n'ait été réalisée sur l'impact des dérogations (passage à 4 jours).

Mme Picquier indique que passer à 4 jours entraînera la perte du bénéfice du mercredi matin.

M. Bouvier donne des précisions sur le financement. La municipalité perçoit 25000 € de subvention de la CAF pour financer les NAP pour un coût global de 33000 €. Il rappelle que repasser à 4 jours demande le vote du conseil d'école, la réunion du PEDT puis enfin une décision souveraine du conseil municipal. Cela implique que des aménagements seraient nécessaires : périscolaire, transport scolaires, ...

Mme Bannier demande si la municipalité envisage une concertation publique.

Mme Taillard indique qu'il serait légitime de redemander leur avis aux parents. Elle indique que sur Bléré les NAP sont de qualité. C'est une possibilité offerte aux familles (gratuité), surtout pour les familles modestes dont les réalités sont à prendre en considération.

M. Da Silva rappelle que les municipalités ont choisi la dérogation (4 jours) à la suite de la demande des conseils d'école souvent pour apaiser les tensions.

M. Louis indique que les 4,5 jours n'ont plus aucun sens et que c'est la répartition du temps scolaire sur l'année qu'il faudrait considérer avec de vraies questions à poser du temps libéré.

Il est demandé au conseil d'école de se prononcer en faveur d'un maintien à 4,5 jours ou d'un retour à la semaine de 4 jours.

Résultat du vote à bulletin secret :

- Pour un retour à 4 jours : 11 voix
- Maintien à 4,5 jours : 10 voix
- Abstention : 4 voix.

Il est acté que le PEDT sera consulté et que probablement les parents seront consultés.

4. RASED et élèves à besoins particuliers

► Historique de la composition du rased de Bléré :

- Deux maîtres E
- Un psychologue scolaire

► Madame Muller et M Louis occupent donc les postes de maîtresse et maître E.

► *Madame Michel*, psychologue scolaire du RASED, indique que le réseau d'aide est engagé dans la formation PHARE pour lutter contre le harcèlement. *M. Louis* indique qu'il s'agit d'une méthode contre intuitive mais qui porte ses fruits. L'objectif est d'axer sur la responsabilité du groupe. Les interventions peuvent se faire par l'intermédiaire d'un jeu. Présentation du point écoute à destination des CM1 et CM2. Il s'agit d'un espace de parole, pas d'un espace de soin ou un lieu avec des réponses toutes faites. Il s'agit plutôt de réfléchir avec eux pour trouver des solutions. Ce sont les élèves qui sollicitent un RDV. L'objectif général est de repérer les éventuelles situations de harcèlement. Le lien se fait par l'intermédiaire d'une boîte aux lettres. Et l'enfant peut être reçu sur un temps de récréation sous couvert de l'accord préalable des parents.

► Nous nous réjouissons que le réseau d'aide soit au complet.

► Actuellement l'école compte 26 élèves en situation de handicap, et 2 élèves en attente de reconnaissance auprès de la MDPH. 11 de ces 26 élèves font partie du dispositif ULIS. Chacun d'entre eux a un accompagnement individualisé. Quand ils sont en ULIS avec Mme SAULNIER, ils peuvent recourir à l'aide de l'AESH affectée au dispositif : Mme MORIN. Ils y vont donc pour un temps variable, et dans des domaines différents selon leurs possibilités (certains pour math ou français, d'autres pour des matières de découverte). 5 de ces élèves bénéficient de l'aide d'un SESSAD.

► Les autres élèves sont dans les classes ordinaires et bénéficient d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation). Ils sont accompagnés par des AESH pour une partie du temps scolaire (en général une douzaine d'heures). Ces AESH sont cette année au nombre de 8 : Mmes MORIN, TSCHANZ, CHAMBLET, DARRE, LEVA, NARBONNE, LEIK et M. DENIS.

► Afin d'améliorer une meilleure inclusion des enfants en ULIS, nous rédigeons par chaque enfant des fiches navette qui permettent d'optimiser les inclusions.

► Outre ces 27 élèves, d'autres élèves ont des besoins particuliers et font l'objet d'une attention particulière, notamment d'aménagements en classe. Les équipes éducatives organisées tout au long de l'année sont précisément là afin de lister les difficultés et de définir les aménagements d'apprentissage dont ces élèves ont besoin. Pour cela, l'école s'est équipée d'un matériel spécifique pour ces élèves : 8 ordinateurs portables avec des logiciels adaptés, plans inclinés, tables hautes (...) et continuera de s'équiper en fonction des besoins.

► APC : C'est-à-dire le Activités Pédagogiques Complémentaires. Elles sont faites 2 fois par semaine pour tout un groupe d'enfants de 11h45 à 12h15. A titre d'exemple, lors de la période 2, ce sont les CE2 qui seront prochainement concernés car c'est sur ce niveau de classe que les besoins sont les plus importants.

► Dispositif CLAS : ce dispositif émane du centre socio culturel. La responsable est Aude Griveau. Il est organisé de la façon suivante : 2 fois par semaine, 12 élèves sont pris en charge (le mardi et le vendredi cette année) afin de travailler le mardi sur les devoirs (comment apprendre à apprendre) et le vendredi il est proposé des activités en lien avec la bibliothèque. Ce dispositif a démarré à la rentrée des vacances de la Toussaint.

► Pacte : C'est un nouveau dispositif pour l'année scolaire 2023-2024. Il s'agit d'une heure de renforcement des connaissances en français ou mathématiques pour les élèves en ayant le plus besoin. A noter que les élèves retenus (2 à 4 par classe) le seront sur une période entière avec soit la possibilité de poursuivre ou bien en changeant d'enfant pour la période suivante. La très grande majorité des enseignants s'est engagée dans ce dispositif qui va commencer après les vacances de Noël, principalement en raison du nombre élevé d'élèves en difficulté dans l'école. Cette heure sera placée

obligatoirement le soir après 16 heures les lundis, mardis et jeudis ou le vendredi à 15h30 ou sur le temps du midi à raison de 30 minutes. Les familles seront prévenues et devront donner leur accord pour que leur enfant y participe.

5. Evaluation d'école

Cette année, nous sommes sous le coup d'une évaluation d'école.

Cette évaluation d'école se déroule en 3 phases :

- Une phase d'auto-évaluation.
- Une phase d'analyse de cette auto-évaluation par les évaluateurs (un inspecteur, un directeur d'école et un principal de collège).
- Un moment d'échange et d'analyse des remarques et suggestions qu'ils auront pu formuler.

L'idée directrice de cette démarche est de faire émerger des axes de travail qui seront des points d'appuis pour la rédaction de notre projet d'école l'année prochaine.

Je rappelle qu'un projet d'école a pour but de définir des axes prioritaires de travail afin d'améliorer les performances scolaires de nos élèves ainsi que leur bien-être à l'école.

6. Climat scolaire

L'an dernier, nous avons mené un gros travail sur le climat scolaire.

Nous rencontrons à nouveau cette année des difficultés de ce point de vue. Le comportement de certains élèves est très difficile à canaliser et donc nous avons des incidents entre les élèves. La surveillance des récréations a été modifiée et renforcée. Les sanctions ont été revues et adaptées. Toutefois, le comportement de beaucoup d'élèves nous préoccupe car ils éprouvent des difficultés à faire du vivre ensemble. De plus en plus d'élèves ne se supportent pas et résumant les rapports humains à des rapports de force.

Il y a donc des insultes gratuites, parfois des coups gratuits, beaucoup de moqueries avec des enfants qui sont sans concession, très peu tolérants, parfois très durs entre eux. Pour certains, la seule réponse est de se montrer violent à leur tour.

Cela nous a conduits à modifier notre règlement intérieur. Cela représente le volet sanction de notre démarche.

Toutefois nous avons envisagé l'année dernière d'aller plus loin dans ce travail. 2 évolutions du fonctionnement sont prévues à court terme :

- La rédaction par les enfants d'un règlement des élèves. C'est dans le cadre du conseil des délégués que ce travail a été mené. Il a pour but de déterminer les sanctions et les réparations prévues.
- L'utilisation de l'arbre des fiertés. Cet arbre est déjà en place mais il n'est pas encore en service. L'idée est de valoriser les bons comportements des enfants : Ex : Clé des fiertés.

Nous espérons que ces 2 modifications seront en mesure de faire évoluer le comportement des enfants.

7. Bilan des évaluations CP / CE1 / CM1

Evaluations CP / Evaluations CE1 / Evaluations CM1 :

Elles sont globalement satisfaisantes et encourageantes pour les CP. Elles sont conformes aux attendus en CE1.

Toutefois les enseignants concernés estiment qu'elles arrivent un peu tôt dans l'année.

M. Da Silva souligne que le bien être peut être mis à mal.

Ces évaluations ont été portées à la connaissance des parents. Il y aura une 2^{ème} série d'évaluations au mois de janvier pour les CP afin de mesurer les progrès réalisés.

8. Intervenants extérieurs

► Comme les années passées, les classes de cycle 3 bénéficieront d'une intervention en Hand-ball à raison d'une heure par semaine pendant une période de 6 semaines.

Les interventions auront lieu sur la dernière période.

► Intervention Musique : Un intervenant musical vient d'être recruté par l'école de musique. Toutefois la proposition de l'école de musique ne correspond pas tout à fait à notre demande puisque seulement 3 heures nous sont proposées. Cela signifie mécaniquement une réduction de l'offre par rapport à l'année dernière. Toutes les classes bénéficieront de 14 séances sur l'ensemble de l'année.

9. PPMS

► Rappel : Le PPMS c'est le **Plan Particulier de Mise en Sécurité** de l'école.

Il a pour but d'établir un protocole organisationnel en cas de danger.

1 exercice a déjà eu lieu : l'alerte Incendie la semaine dernière.

Il s'est déroulé conformément au protocole prévu.

L'exercice Attentat-Intrusion a été reporté et a été fixé au 7 décembre.

10. Délégués

► Comme chaque année, les classes ont choisi leurs représentants. Les délégués des élèves sont réunis une fois par mois et travaillent sur une thématique particulière. Ils sont très heureux de constater que leurs projets se concrétisent, les miroirs ont enfin été installés dans les toilettes.

► La réunion de rentrée était celle de présentation, destinée à choisir les thèmes de l'année. En premier lieu, plusieurs thèmes se sont imposés :

■ La gestion des jeux de cour car nous avons constaté que les jeux étaient soit mal rangés, soit égarés, ou encore dégradés. C'était déjà une problématique l'année dernière.

Nous avons cherché des solutions. Il a donc été décidé en conseil des délégués que les jeux seraient gérés par des responsables dans chaque classe.

■ Le second sujet a tourné autour de notre bibliothèque.

Les consignes de rangement ont été rappelées à toutes les classes. Il est à noter qu'à partir du 1^{er} décembre, un service civique a été recruté. Sa mission prioritaire sera la gestion de la bibliothèque

■ Enfin les délégués sont repartis avec un travail important : rédiger un règlement très détaillé de ce qui est interdit à l'école en leur demandant de prévoir les sanctions possibles. La synthèse de ce travail a été réalisé le vendredi 9 novembre.

11. Mairie: travaux effectués et à venir

► Financement réalisés cette année :

- L'achat d'un grand trieur pour la salle des maîtres.
- La révision et le nettoyage des vidéos-projecteurs.
- L'achat d'un nouvel ordinateur et d'un nouveau vidéo-projecteur pour la classe de Mme Beaumanoir.
- L'achat d'une grande étagère pour le bureau de direction.
- Les miroirs ont été installés dans les toilettes.

► Dans les travaux à prévoir :

- Installer le filet de football
- Réparer et matérialiser au sol les bancs de l'école (banc de l'amitié).
- Voir les demandes Open GST pour le jardin de l'école par les services techniques.

► En termes de financement pour l'année 2024:

- La reconduction du crédit exceptionnel de 3000 € pour l'année prochaine. Ce crédit avait été particulièrement apprécié l'année dernière. Nous adresserons une demande en ce sens au conseil municipal pour le budget 2024.
- Le changement de lampes des vidéoprojecteurs de l'école car beaucoup d'entre eux ont des lampes qui arrivent en fin de vie et les images projetées sont de plus en plus floues et de mauvaise qualité.

► Prise de parole de M. Bouvier (adjoint aux affaires scolaires) :

M. Bouvier souligne que la commune rencontre des difficultés en partie dues à la crise énergétique car elle ne bénéficie pas d'aide de l'état pour compenser l'augmentation tarifaire.

Il rappelle que l'école a bénéficié d'une période faste de 2014 à 2022.

M. Chamart précise qu'en effet la municipalité a toujours fait preuve de volontarisme et que les budgets actuels, même s'ils sont plus contraints permettent tout de même de fonctionner.

M. Bouvier indique qu'il faudra dans les investissements prévoir le renouvellement des vidéoprojecteurs qui arrivent en fin de vie.

12. ENT

- L'école s'est dotée depuis l'année dernière d'un ENT. Il s'agit de Prim OT qui est l'ENT académique.

Certains enseignants ont déjà commencé son utilisation avec leurs élèves et les familles.

Toutes les classes de l'école disposent de cet accès ENT. A noter qu'il n'y a pas d'obligation pour les enseignants de l'utiliser. Ce choix est à l'initiative de l'enseignant s'il considère que c'est un outil qui s'inscrit dans son projet de classe.

13. Sorties et projets des classes

Tout au long de l'année, les classes, l'école s'engage dans des projets. Vous avez eu l'année dernière l'occasion de voir, à travers la diffusion du film de l'année, la très grande variété et richesse des projets menés tout au long de l'année.

► **Projet classe découverte** : Les 2 classes de CM2 vont partir cette année en classe découverte sur 5 jours. Nous sommes encore en cours de finalisation du projet qui pourrait nous mener vers l'île d'Oléron. L'idée du séjour serait double : découvrir le littoral mais aussi un voyage avec une dominante sportive.

► **Projet Webradio** : L'année dernière 5 classes ont participé à la construction d'une webradio c'est-à-dire d'une émission de radio qui a duré 1h. Cette émission est encore podcastable sur le site webradio de l'académie Orléans-tours. A nouveau cette année, des classes vont s'investir dans ce projet très porteur pour les apprentissages.

► **Projet Journée anglaise** : Comme l'an dernier, nous ré-organisons une journée anglaise avec différents ateliers autour de la langue anglaise. La date a été fixée au jeudi 21 décembre avec pour thème Noël. Attention cette journée est obligatoirement soumise à la présence et la participation de nombreux parents.

► **Projet Semaine Olympique** : C'est un nouveau projet. Nous avons décidé d'organiser une semaine Olympique du 27 au 31 mai. L'objectif est double : à dominante sportive évidemment mais c'est aussi le moyen pour nous de transmettre les valeurs de l'olympisme : partage, respect, entraide ... valeurs qui rejoignent nos objectifs de climat scolaire. Cette semaine sera également déclinée sur le temps périscolaire et nous ferons appel à l'USEP mais également par l'intermédiaire de M. Rauzi aux associations sportives locales. Nous avons déjà avancé puisque nous avons listé les sports retenus et pris contact avec l'USEP pour une journée handisport, qui laisse donc une vraie place à l'inclusion qui tient à cœur de toute l'équipe enseignante.

► **Projet jardin :** Depuis 3 ans maintenant, nous avons lancé conjointement avec le périscolaire et le centre de loisir notre projet jardin. L'année passée, toutes les classes sont allées travailler dans le jardin. L'organisation du jardin est tripartite avec le périscolaire l'école et l'ALSH et avec un cahier des charges.

A nouveau cette année, ils iront avec leur maîtresse ou maître mettre la main dans la terre.

Au programme : Finir la clôture du jardin, installer les épouvantails fabriqués l'année dernière et plantations diverses. L'inauguration du jardin a été fixée au vendredi 24 mai.

► **Projet d'accueil des GS :** La cérémonie d'accueil des GS sera également reconduite sans doute sous la même forme.

► **Cross du collège :** Les CM2 ont participé au cross du collège avec les classes de 6^{ème} le 20 octobre

► **Tournoi de hand ball :** En fin d'année, à la suite du cycle hand ball, un tournoi sera organisé pour les élèves de cycle 3. L'an dernier, il avait été fait dans les gymnases à cause des fortes chaleurs. Il devrait normalement être organisé en extérieur.

► **Visite du collège :** Elle concerne les CM2 en fin d'année. Nous espérons pouvoir y passer une journée complète cette année.

14. APE

► Prise de parole de l'APE pour présenter les grandes dates de l'année :

Mme Picquier présente les différentes actions menées par l'APE pour récolter de l'argent :

- Vente des chocolats de Noël.
- Vente des sapins de Noël.
- Tombola

L'APE sera présente au marché de Noël le 2 décembre.

Le carnaval a été fixé au 7 avril et la fête de l'école le vendredi 28 juin.

Questions diverses

La séance est levée à 20h30.

Signature du président :
Yann Chamart



Signature des secrétaires :
Nathalie Legrand-Chamart

